



DÉCHÈTERIES FIXES ET MOBILE

Accès aux professionnels



COMMENT BADGER ?

En passant votre carte devant le lecteur RFID

- ▶ Pour la déchèterie mobile, seul le code-barres est utilisé



Rappel de la procédure de demande de badge d'accès :

merci de fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois, ainsi qu'un numéro de téléphone par mail : carte-decheterie@agglo-montbeliard.fr ou par courrier : Direction collecte et traitement des déchets, Rue de la Charmotte, 25420 Voujeaucourt.

CONDITIONS D'ACCÈS

▶ Sur présentation de la carte de déchèterie

▶ Véhicules autorisés :

Voiture, fourgonnette avec ou sans remorque (remorque inférieure à 5 m³), fourgon de moins de 3,5 t (utilisable avec un permis B).

Les camions plateaux ou camions bennes utilisables avec un permis B sont exceptionnellement acceptés (se garer sur l'emplacement spécifique dédié).

Les petits tracteurs agricoles et tous poids-lourds sont strictement interdits ainsi que les remorques supérieures à 5 m³.

▶ Horaires :

Du lundi au vendredi dans les créneaux horaires indiqués sur :

agglo-montbeliard.fr rubrique déchets

(attention : pas d'accès aux professionnels le samedi)

DÉCHETS DES PROFESSIONNELS ADMIS

Batteries, cartons vides, déchets d'ameublement (hors Pont de Roide-Vermondans), déchets d'équipements électriques et électroniques, flaconnages, papier et verre (si conteneurs spécifiques dans la déchèterie), huiles de friture (végétales), lampes usagées, métaux et piles.

Ces dépôts ne sont pas facturés par PMA.

Pour déposer des quantités importantes, il convient de prendre contact avec la Direction Collecte et Traitement des Déchets pour une solution adaptée (03 81 31 84 99).

